



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Amenagement du territoire : fonctionnement

Question écrite n° 40942

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration sur la politique menée dans son ministère en faveur du développement du télétravail. Le télétravail, qui est la possibilité d'exercer à distance des activités tertiaires grâce aux nouvelles techniques d'information et de communication, a un rôle à jouer dans l'adaptation de notre économie et de notre administration. Le télétravail peut favoriser l'aménagement du territoire (relocalisation des tâches, revitalisation de certaines zones, répartition plus équilibrée des activités...), l'amélioration des services rendus aux usagers (création de télécentres et de nouveaux points d'accueil...) et la qualité de vie des agents. Convaincu que les services publics doivent avoir un rôle exemplaire en la matière, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les initiatives prises par son ministère pour diffuser dans l'administration ce mode d'organisation qui est un atout pour l'aménagement du territoire et le développement de nouveaux emplois.

Texte de la réponse

Dans le domaine de la mise en œuvre du télétravail, la DATAR a lancé au cours des dernières années plusieurs appels à projet visant à soutenir des applications expérimentales. Plus de deux cents expérimentations de télétravail ont été encouragées. Elles ont concerné tant les administrations que les collectivités locales ou les entreprises et ont permis de faire comprendre l'intérêt du télétravail et de faire en sorte que ce mode de production ne soit pas ignoré par les populations. Des entreprises publiques ont mené, par ailleurs, en 1996 des actions ou des expérimentations en faveur du télétravail et différents ministères commencent aujourd'hui à intégrer le télétravail comme mode de production efficace pour le développement du milieu rural et la création d'emplois. À titre d'exemple, dans l'objectif de développer le téléenseignement et le télétravail des enseignants en milieu rural, principalement pour les écoles à classe unique, différentes initiatives de créations de classes virtuelles ou de mise en réseau de lycées, collèges et écoles primaires ont été réalisées dans le Massif central. Ces pratiques commencent à se généraliser. Une concertation est engagée entre la DATAR et le ministère de l'éducation nationale afin de systématiser ces expériences. Dans le domaine de la télémedecine, plusieurs applications ayant pour objet d'améliorer la qualité des soins et des diagnostics pratiques par les hôpitaux de petites villes ont également été mises en œuvre. Par ailleurs, la mise en réseau des services des préfectures améliore la qualité du service rendu par les administrations. On peut enfin citer l'exemple du Cantal où il est envisagé, après étude approfondie, de développer la pratique du télétravail afin de donner aux fonctionnaires, originaires de ce département, la possibilité d'y revenir exercer leur activité. Des applications concrètes sont en cours suite aux appels à projet lancés par la DATAR : il s'agit, pour l'année à venir, de conforter ces applications, de les évaluer afin de compléter l'argumentaire sur l'intérêt de cette pratique pour l'aménagement du territoire, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Des études lancées en 1996 doivent également donner des indications précises sur les effets du développement du télétravail dans le secteur des bureaux, sur l'occupation de l'immobilier d'entreprise de 25 villes.

Données clés

Auteur : [M. Martin-Lalande Patrice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40942

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : aménagement du territoire, ville et intégration

Ministère attributaire : aménagement du territoire, ville et intégration

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3750

Réponse publiée le : 2 septembre 1996, page 4697